

Epoux ou Père

Prénoms : **Bruno**

Nom : **DUGUET**

(1^{re} partie :

2^{nde} partie :)

Né le 6 novembre 1980

à 19 heures 45 minutes

à Sainte-Clotilde, Commune de Saint-Denis
(Réunion)

de **Jacques André DUGUET**
et de **Denise Marie-Lydie LEZAIS**

Extrait délivré conforme à l'acte de naissance
n°1032

le : *L'officier de l'état civil*

Mentions marginales *Sceau*

Mariage célébré à Gretz-Armainvilliers
le 10 juillet 2010 à 14 heures 30 minutes

Les futurs époux ont déclaré
qu'un contrat de mariage a été reçu
par Maître Frédéric BONY
(Seine-et-Marne) 106 avenue de la République.
Extrait délivré conforme à l'acte de mariage n° 23

Mentions marginales

Mariage dissous.

Convention de divorce déposée au rang des minutes
Brie-Comte-Robert (Seine-et-Marne), office notarial
Le 19 août 2021, l'officier de l'état civil.

(1) Ecrire selon le cas : « Epoux ou Père » ou « Epouse ou Mère ». (2) En cas de double nom de famille,
ajouter « (1^{re} partie : ... 2^{nde} partie : ...) ». En outre, lorsque l'extrait est établi à partir de l'acte de
naissance, compléter le cas échéant l'indication du nom par : « suivant déclaration conjointe en date du... ».
(3) Ecrire selon le cas : « Né » ou « Née ». (4) Ecrire selon le cas : « Fils de » ou « Fille de ».

Epouse ou Mère

Prénoms : **Claire Nathalie Antoinette**

Nom : **FOUCHER**

(1^{re} partie :

2^{nde} partie :)

Née le 16 décembre 1981

à 08 heures 30 minutes

à Boulogne-Billancourt (Hauts-de-Seine)

de **Thierry André Albert FOUCHER**
et de **Sylvie LAPLACE**

Extrait délivré conforme à l'acte de naissance
n°1202

le : *L'officier de l'état civil*

Mentions marginales *Sceau*

le 4 juin 2010
Notaire Associé à Pontault-Combault

le 11 mai 2022

L'officier de l'état civil
Sceau

de Maître Marc-Antoine SOTTIAUX, notaire à ---
n° 77009, le 22 juillet 2021. ---



(1)

Extrait de l'acte de décès n°

..... (2)
à

Délivré conforme aux registres le

L'officier de l'état civil

Sceau

MENTIONS MARGINALES (3)

(1)

Extrait de l'acte de décès n°

..... (2)
à

Délivré conforme aux registres le

L'officier de l'état civil

Sceau

MENTIONS MARGINALES (3)

(1) Indiquer les Prénoms et NOM du défunt.

(2) Ecrire selon le cas : « Décédé le » ou « Décédée le ».

(3) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

1er ENFANT (1)
Extrait de l'acte de naissance n° 2269
le 19 octobre 2009

à 16 heures 00

est né(e) (2)

Louis, Antoine

DUGUET

du sexe masculin, à LAGNY-SUR-MARNE (S. et M.)

(3)

reconnu(e) (4) par son père le 20 octobre 2009
en cette mairie

Délivré conforme aux registres le 18 mai 2010

L'officier de l'état civil

MENTIONS MARGINALES (5)



Extrait de l'acte de décès n°

(6)

à

Délivré conforme aux registres le

L'officier de l'état civil

Sceau

MENTIONS MARGINALES (5)

(1) Indiquer la place de l'enfant dans la fratrie en tenant compte de sa date de naissance (premier, deuxième, troisième, etc.). (2) Prénoms et NOM de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance ; compléter, le cas échéant, l'indication du nom par : « suivant déclaration conjointe en date du... » et/ou « (1^{re} partie : ... 2^{nde} partie : ...) » en cas de double nom de famille. (3) Dans l'hypothèse où la page relative à la mère n'a pu être renseignée (acte de naissance ou de mariage non détenu par une autorité française), la filiation maternelle établie par la désignation de la mère dans l'acte de naissance de l'enfant est indiquée dans l'extrait par : « de (Prénoms, NOM) née le... à... ». (4) Préciser, s'il y a lieu, les date et lieu de la ou des reconnaissances et préciser, en cas de reconnaissance conjointe, par les parents ou en cas de reconnaissance séparée, par le père ou par la mère. Dans ces dernières hypothèses, préciser si nécessaire, par... (Prénoms et NOM du parent ayant effectué la reconnaissance). (5) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait. (6) Indiquer selon la situation : « Décédé(e) le... » ou « Prénom, enfant sans vie, date et lieu de l'accouchement ».

2^eme ENFANT ⁽¹⁾

Extrait de l'acte de naissance n° 382

le 14 Février 2015

à 21 heures 54
est né(e) ⁽²⁾ Clémence, Mathilde,
Simone
DUGUET

du sexe Féminin, à Melun (Seine-et-Marne)

(3)

reconnu(e) ⁽⁴⁾

Délivré conforme aux registres le 13 JUIN 2022

L'officier de l'état civil
Sceau *[Signature]*

MENTIONS MARGINALES ⁽⁵⁾

Extrait de l'acte de décès n°

(6)

à

Délivré conforme aux registres le

L'officier de l'état civil
Sceau

MENTIONS MARGINALES ⁽⁵⁾

(1) Indiquer la place de l'enfant dans la fratrie en tenant compte de sa date de naissance (premier, deuxième, troisième, etc.). (2) Prénoms et NOM de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance ; compléter, le cas échéant, l'indication du nom par : « suivant déclaration conjointe en date du... » et/ou « (1^{ère} partie : ... 2^{nde} partie : ...) » en cas de double nom de famille. (3) Dans l'hypothèse où la page relative à la mère n'a pu être renseignée (acte de naissance ou de mariage non délivré par une autorité française), la filiation maternelle établie par la désignation de la mère dans l'acte de naissance de l'enfant est indiquée dans l'extrait par : « de [Prénoms, NOM] née le... ». (4) Preciser, s'il y a lieu, les date et lieu de la ou des reconnaissances et préciser, en cas de reconnaissance conjointe, par les parents ou en cas de reconnaissance séparée, par le père ou par la mère. Dans ces dernières hypothèses, préciser si nécessaire, par... [Prénoms et NOM du parent ayant effectué la reconnaissance]. (5) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait. (6) Indiquer selon la situation : « Décédé(e) le... » ou « Prénom, enfant sans vie, date et lieu de l'accouchement ».

ENFANT ⁽¹⁾

Extrait de l'acte de naissance n°

le

à heures
est né(e) ⁽²⁾

du sexe , à

(3)

reconnu(e) ⁽⁴⁾

Délivré conforme aux registres le

L'officier de l'état civil
Sceau

MENTIONS MARGINALES ⁽⁵⁾

Extrait de l'acte de décès n°

(6)

à

Délivré conforme aux registres le

L'officier de l'état civil
Sceau

MENTIONS MARGINALES ⁽⁵⁾

(1) Indiquer la place de l'enfant dans la fratrie en tenant compte de sa date de naissance (premier, deuxième, troisième, etc.). (2) Prénoms et NOM de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance ; compléter, le cas échéant, l'indication du nom par : « suivant déclaration conjointe en date du... » et/ou « (1^{ère} partie : ... 2^{nde} partie : ...) » en cas de double nom de famille. (3) Dans l'hypothèse où la page relative à la mère n'a pu être renseignée (acte de naissance ou de mariage non délivré par une autorité française), la filiation maternelle établie par la désignation de la mère dans l'acte de naissance de l'enfant est indiquée dans l'extrait par : « de [Prénoms, NOM] née le... ». (4) Preciser, s'il y a lieu, les date et lieu de la ou des reconnaissances et préciser, en cas de reconnaissance conjointe, par les parents ou en cas de reconnaissance séparée, par le père ou par la mère. Dans ces dernières hypothèses, préciser si nécessaire, par... [Prénoms et NOM du parent ayant effectué la reconnaissance]. (5) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait. (6) Indiquer selon la situation : « Décédé(e) le... » ou « Prénom, enfant sans vie, date et lieu de l'accouchement ».